



Absence de plan de résorption du déficit

Il y a toujours une absence de plan de résorption du déficit. Dans le meilleur des scénarios, on parle d'un déficit annuel de -9,8 G\$ en 2023-2024.

Les projections de déficit pour les trois prochaines années sont plus élevées que l'année dernière, particulièrement pour les deux prochaines années.

- 2019-2020 : **-19,8 G\$** (Prévisions année dernière: -17,5 G\$)
- 2020-2021 : **-19,7 G\$** (Prévisions année dernière: -16,9 G\$)
- 2021-2022 : **-14,8 G\$** (Prévisions année dernière: -13,8 G\$)

« Dans un contexte de situation financière favorable, il est déplorable de constater une fois de plus l'absence d'un plan de résorption du déficit nécessaire aux principes de saine gestion des finances publiques » - Stéphane Forget.

Nouveau programme : l'Allocation canadienne de soutien à la formation

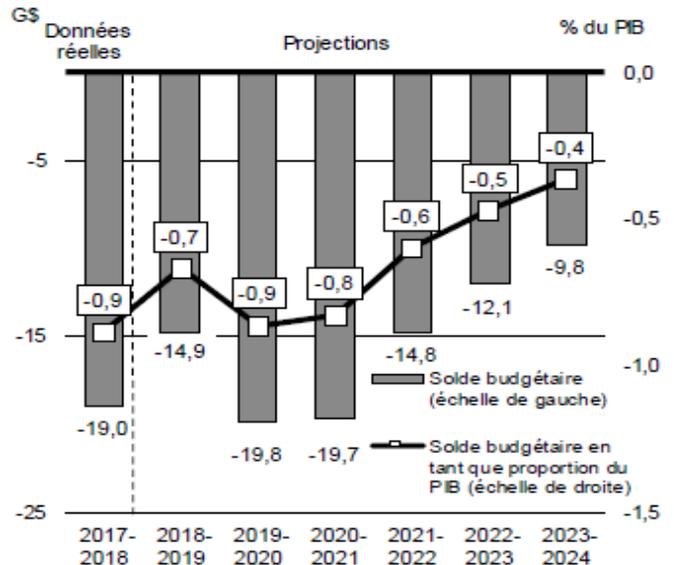
Il s'agit d'une allocation personnalisée et transférable visant à aider les gens à planifier, et à obtenir, la formation dont ils ont besoin, d'ici la fin de 2020. Elle permettra selon le gouvernement de réduire les coûts de la formation jusqu'à 50 %.

1) Crédit canadien pour la formation : L'Allocation est composée d'un crédit d'impôt pour la formation qui donnera aux travailleurs canadiens 250 \$ chaque année, montant qu'ils pourront appliquer à leurs frais futurs. Le montant cumulatif de ce crédit peut atteindre 5 000 \$ au cours d'une carrière.

Les travailleurs admissibles âgés de 25 à 64 ans accumuleraient un solde de crédits de 250 \$ par année, jusqu'à une limite cumulative à vie de 5 000 \$. Avec ce crédit, un travailleur canadien accumulerait 1 000 \$ tous les quatre ans qu'il pourra utiliser pour payer les frais de formation. Pour cela, le travailleur doit avoir une rémunération annuelle d'au moins 10 000 \$ et un revenu annuel de moins de 150 000\$.

2) Prestation de soutien à la formation d'assurance-emploi : Également une allocation de soutien à la formation versée dans le cadre du programme d'assurance-emploi.

Graphique A1.11 Solde budgétaire fédéral



On prévoit adopter des dispositions concernant les congés, en collaboration avec les provinces et les territoires, afin que les travailleurs puissent s'absenter du travail pendant la période de la formation, sans craindre de perdre leur emploi. Les travailleurs canadiens auront droit à quatre semaines de formation tous les quatre ans – et jusqu'à concurrence de 1 000 \$ pour les aider à payer les frais de formation, ainsi qu'un soutien pour aider à compenser la perte de revenu pendant la période de formation, et l'assurance qu'ils auront encore un emploi après la formation. Ce soutien du revenu sera versé à 55 % de la rémunération hebdomadaire moyenne d'une personne.

« Le gouvernement a compris l'importance d'investir en formation, mais ce qui est proposé dans le budget déposé par le ministre Bill Morneau est nettement insuffisant et sa mise en place progressive ne permettra probablement pas de faire face aux défis urgents du marché du travail, selon la FCCQ, qui prône depuis deux ans la création d'un régime volontaire d'épargne pour la formation continue. » - Communiqué de la FCCQ.

Pour les employeurs : Afin que les petites entreprises n'aient pas à payer les coûts de cette nouvelle allocation, une entreprise qui verse des cotisations patronales d'assurance-emploi égales ou inférieures à 20 000 \$ par année, serait admissible à une réduction.



fccq | Fédération des chambres
de commerce du Québec

Budget fédéral 2019-2020



Mesures pour les travailleurs expérimentés

Le gouvernement fédéral annonce la bonification de l'exemption des gains du Supplément de revenu garanti (SRG), visant à inciter les travailleurs expérimentés à faible revenu, les plus susceptibles à avoir besoin de travailler, à rester sur le marché du travail.

Le budget de 2019 propose d'instaurer un projet de loi qui bonifierait l'exemption des gains du Supplément de revenu garanti (SRG) à compter de l'année de prestation de juillet 2020 à juillet 2021. La bonification aurait pour effet d'offrir une exemption complète ou partielle sur un revenu d'emploi et de travail indépendant annuel de jusqu'à 15 000\$ pour chaque bénéficiaire du SRG ou de l'Allocation ainsi que pour leur conjoint, plus particulièrement en augmentant le montant de l'exemption complète de 3 500 \$ à 5 000 \$ par année pour chaque bénéficiaire de prestations du SRG ou de l'Allocation ainsi que pour leur conjoint. Ensuite, entre 5 000 \$ et 15 000 \$, le gouvernement compte instaurer une autre exemption partielle de 50 %.

Autres mesures notables

Mesures de compensation aux producteurs soumis à la gestion de l'offre : Le budget fédéral propose un soutien allant jusqu'à 3,9 G\$ pour les agriculteurs assujettis à la gestion de l'offre, pour composer avec les pertes de revenu liées aux ententes récentes de libre-échanges (total de 2,4 G\$), ainsi que des mesures visant à protéger les investissements que ces agriculteurs ont déjà faits dans leurs contingents de production (1,5 G\$). Au courant de la prochaine année, le gouvernement devrait continuer de travailler en partenariat avec les intervenants de la gestion de l'offre sur les effets possibles de l'Accord Canada-États-Unis-Mexique (ACEUM).

Internet haute vitesse en région : Création du *Fonds pour la large bande universelle*. Jusqu'à 1,7 G\$ de dollars sur 13 ans y seront consacrés, à compter de 2019-2020. Dans la poursuite du programme *Brancher pour innover*, l'objectif est de doter d'ici 2030, tous les foyers et toutes les petites entreprises du Canada à un service Internet haute vitesse.

La Banque de l'infrastructure du Canada (BIC) cherchera à investir jusqu'à 1 G\$ au cours des 10 prochaines années

et à tirer parti d'au moins 2 G\$ en investissements additionnels du secteur privé.

Régime national d'assurances-médicaments: Mise sur pied d'une Agence canadienne des médicaments, qui évaluerait l'efficacité des nouveaux médicaments sur ordonnance, négocierait le prix des médicaments au nom des régimes d'assurance-médicaments du Canada.

Elle recommanderait les médicaments qui représentent l'optimisation des ressources pour les Canadiens et, en collaboration avec les provinces, souhaiterait déterminer les médicaments qui pourraient être le fondement d'un prochain formulaire national.

Acquisition de nouveaux traversiers : Afin de remplacer le *MV Madeleine*, qui mène ses activités entre le Québec et l'Île-du-Prince-Édouard, et le *MV Holiday Island*, qui mène ses activités entre l'Île-du-Prince-Édouard et la Nouvelle-Écosse. Ces contrats pourraient profiter de l'expertise retrouvée dans les chantiers maritimes québécois selon la FCCQ, entre autres le Chantier Davie et ses fournisseurs.

Les grands absents du budget 2019-2020

- Enveloppe dédiée à la construction du projet de train grande fréquence (TGF) de VIA Rail afin qu'il puisse être réalisé à l'horizon 2023.
- Des sommes pour le maintien et le remplacement de la flotte de brise-glaces qui nécessite toujours des investissements majeurs, car leur vétusté menace l'efficacité du corridor maritime du Saint-Laurent.
- Des investissements pour la réfection et le développement des aéroports régionaux, afin d'assurer une desserte aérienne efficace dans les régions éloignées.
- Face à la réforme fiscale américaine ayant envoyé un signal aux investisseurs étrangers, le Canada aurait dû et doit envoyer des signaux identiques afin de préserver l'attractivité et la compétitivité de ses entreprises et ainsi, éviter de voir des investissements déplacés au sud de la frontière.
- Des mesures assurant une équité fiscale des biens intangibles étrangers (cas Netflix).
- Cibles pour un retour à l'équilibre budgétaire.